



Refus ouverture des droits ARE

Par Aide

Bonjour, j'ai une question concernant les droits ARE

Merci de vos réponses

Je vous résume ma situation:

- CDI du 04/01/2016 au 05/10/2022 que j'ai quitté pour un CDD contractuel
- CDD contractuel du 06/10/2022, que j'ai quitté fin avril pour un CDI signé le 04 et débutant le 09 pour des raisons d'organisation interne
- l'employeur a mis fin de ma période d'essai le 15/05/23
- (Anticipation de l'ouverture de mes compte Pôle Emploi en ligne le 12/05/23 suite aux menaces de l'employeur)
- Demande d'indemnisation le 16/05/2023

Aujourd'hui Pôle Emploi m'informe du refus de l'ARE la raison de la rupture de contrat CDD contractuel le 27/04 est une "démission" . Or, j'ai quitté cet emploi pour l'emploi en CDI pour lequel l'employeur a mis fin à la période d'essai Logiquement je me retrouve privé d'emploi involontairement !

Je ne comprends pas ce refus, j'ai fait une réclamation et j'aimerais anticipé une procédure contentieuse.

Je vous remercie pour votre aide.

Par morobar

Bonsoir,

CDD contractuel

Qu'est-ce que vous entendez par "contractuel " : Un CDD de fonction publique ?

Par Aide

Bonjour

Oui contractuel de la fonction publique.

Merci pour votre réponse

Par morobar

Avertissement: mes connaissances datent un peu.

La rupture d'un CDD contractuel n'est pas autorisée même pour la signature d'un CDI, contrairement au secteur privé. Il s'agit d'une démission soumise à l'autorisation de l'administration concernée.